

Conseil d'administration du 1^{er} décembre 2017

Délibération n° 2017-29

relative à l'approbation de compléments au programme annuel de contrôle 2017

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE NATIONALE DE CONTROLE DU LOGEMENT SOCIAL

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L. 342-2-I, R. 342-2, II, 7^o alinéa et R. 342-6, 7^{ème} alinéa, R. 342-3, 3^o alinéa ;

Vu la décision du comité du contrôle et des suites du 15 novembre 2017 ;

DÉCIDE

Article unique : le complément au programme annuel de contrôle 2017 de l'Agence arrêté par le comité du contrôle et des suites lors de sa séance du 15 novembre 2017 est approuvé.

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site Internet de l'ANCOLS.

Fait à Paris la Défense, le 1^{er} décembre 2017
Le Président du conseil d'administration



Jean GAEREMYNCK

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la juridiction administrative de droit commun compétente dans un délai de deux mois à compter de sa notification.